

COMMUNE DE LIESSE NOTRE-DAME

SEANCE DU 9 JUIN 2022

PRÉSENTS : M. PHILIPPE CALMUS, MME NATHALIE FERRET, M. PASCAL BECQUET, MME JANINE HOPIN, M. PATRICK DUPONT, M. ROMAIN LALOUETTE, MME CÉLINE BERNARD, M. JEAN ROZET, M. ALAIN LEMAIRE, MME DOROTHÉE DORIER, M. LIONEL MESSIEUX, MME VALÉRIE MOREL, M. CYRILLE LECACHEUR.

ABSENTS EXCUSÉS : MME SABRINA RAPIN QUI A DONNÉ PROCURATION À M. PASCAL BECQUET, MME PASCALE BOURGUET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. PASCAL BECQUET

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11/04/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DU 11/04/2022

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021

M. CALMUS A QUITTÉ LA SALLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2021

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2021

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF MAISON MÉDICALE 2021

M. CALMUS A QUITTÉ LA SALLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF MAISON MÉDICALE 2021

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION MAISON MÉDICALE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE DE GESTION MAISON MÉDICALE 2021

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

M. CALMUS A QUITTÉ LA SALLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ APPROUVE LE COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA STATION D'ÉPURATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

MONSIEUR LE MAIRE RAPPELLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL QUE LA COMMUNE A ENGAGÉ UNE CONSULTATION POUR ATTRIBUER UN MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION/RECONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION COMMUNALE.

LA CONSULTATION EST ACHÉVÉE ET LA SOCIÉTÉ MAPROM, ASSISTANT À MAÎTRE D'OUVRAGE, A ÉTABLI ET PRÉSENTÉ LE RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES ET LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION.

SUITE AU JUGEMENT DES OFFRES ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE,

D'ATTRIBUER LE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE À LA SOCIÉTÉ AMODIAG ENVIRONNEMENT POUR UN MONTANT GLOBAL DE COMPRIS ENTRE 41 600 € H.T. ET 77 480 € H.T. DÉCOMPOSÉS COMME SUIV :

	Hypothèse de réhabilitation	Hypothèse de reconstruction
Tranche ferme	11 850,00 € HT	
Tranche optionelle n°1	27 230,00 € HT	
Tranche optionelle n°2		62 270,00 € HT
Tranche conditionnelle n°3.1	2 520,00 € HT	
Tranche conditionnelle n°3.2		3 360,00 € HT
Total	46 600,00 € H.T.	77 480,00 € H.T.

APPROUVE,

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION ÉTABLI PAR MAPROM ET COMPRENANT LE PLAN DE FINANCEMENT,

SOLLICITE,

UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE,

A SIGNER LE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LA SOCIÉTÉ AMODIAG ENVIRONNEMENT POUR UN MONTANT GLOBAL MAXIMAL DE 77 480,00 € HT.

A RÉGLER LES DÉPENSES AFFÉRENTES AU MOYEN DES CRÉDITS PRÉVUS À CET EFFET AU BUDGET.

OBJET : CRÉATION DE POSTE SUITE À DÉPART EN RETRAITE

CONSIDÉRANT LA NÉCESSITÉ DE CRÉER 1 EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET AFIN DE POURVOIR AU REMPLACEMENT D'UN AGENT FAISANT VALOIR SES DROITS À LA RETRAITE.

LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE,

LA CRÉATION D'1 EMPLOI PERMANENT D' ADJOINT TECHNIQUE RELEVANT DE LA CATÉGORIE C, À TEMPS NON COMPLET À RAISON DE 17, 50 HEURES HEBDOMADAIRES POUR ASSURER LES MISSIONS SUIVANTES :

- MÉNAGE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX
- ÉTATS DES LIEUX (LOCATIONS DE SALLES)
- SERVICE AUX VINS D'HONNEUR

LE TABLEAU DES EMPLOIS EST AINSI MODIFIÉ À COMPTER DU 9/06/2022

FILIÈRE : TECHNIQUE

CADRE D'EMPLOIS : ADJOINTS TECHNIQUES

GRADE : ADJOINTS TECHNIQUES

- ANCIEN EFFECTIF 5
- NOUVEL EFFECTIF 6

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE : D'ADOPTER LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AINSI PROPOSÉS.

LES CRÉDITS NÉCESSAIRES À LA RÉMUNÉRATION ET AUX CHARGES DES AGENTS NOMMÉS DANS LES EMPLOIS SONT INSCRITS AU BUDGET.

OBJET : INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ ACCEPTE DE VERSER À L'ASSOCIATION DIOCÉSAIN DE LA PAROISSE DE LIESSE NOTRE DAME LA SOMME DE 479.86 € AU TITRE DES INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE.

OBJET : REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ AUTORISE M. LE MAIRE À ÉMETTRE UN TITRE DE RECETTES POUR LA REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER POUR UN MONTANT DE 681.19 € (DÉBITEUR : ORANGE)

OBJET : PUBLICITÉ DES ACTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE RAPPELLE QU'À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022, PAR PRINCIPE, POUR TOUTES LES COLLECTIVITÉS, LA PUBLICITÉ DES ACTES RÉGLEMENTAIRES ET DÉCISIONS NE PRÉSENTANT NI UN CARACTÈRE RÉGLEMENTAIRE NI UN CARACTÈRE INDIVIDUEL SERA ASSURÉ SOUS FORME ÉLECTRONIQUE, SUR LE SITE INTERNET.

LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS BÉNÉFICIENT CEPENDANT D'UNE DÉROGATION. POUR CE FAIRE, ELLES PEUVENT CHOISIR, PAR DÉLIBÉRATION, LES MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES DE LA COMMUNE :

- SOIT PAR AFFICHAGE
- SOIT PAR PUBLICATION SUR PAPIER
- SOIT PAR PUBLICATION SOUS FORME ÉLECTRONIQUE.

CE CHOIX POURRA ÊTRE MODIFIÉ ULTÉRIEUREMENT, PAR UNE NOUVELLE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL. À DÉFAUT DE DÉLIBÉRATION SUR CE POINT AU 1^{ER} JUILLET 2022, LA PUBLICITÉ DES ACTES SE FERA EXCLUSIVEMENT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DÈS CETTE DATE.

CONSIDÉRANT LA NÉCESSITÉ DE MAINTENIR UNE CONTINUITÉ DANS LES MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES DE LA COMMUNE DE LIESSE NOTRE DAME AFIN DE FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION,

LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE CHOISIR LES MODALITÉS SUIVANTES DE PUBLICITÉ DES ACTES RÉGLEMENTAIRES ET DÉCISIONS NE PRÉSENTANT NI UN CARACTÈRE RÉGLEMENTAIRE NI UN CARACTÈRE INDIVIDUEL :

- PUBLICITÉ PAR AFFICHAGE (PANNEAU PLACE BAILLY)

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'ADOPTER LA PROPOSITION DU MAIRE QUI SERA APPLIQUÉE À COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2022.

OBJET : CRÉATION D'EMPLOI – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

CONSIDÉRANT LA NÉCESSITÉ DE CRÉER 1 EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ SUITE AU DÉPART D'UN AGENT FAISANT VALOIR SES DROITS À LA RETRAITE (POSTE NON ENCORE POURVU) ET À LA FIN D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE,

LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE,

- LA CRÉATION D'1 EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE RELEVANT DE LA CATÉGORIE C, À RAISON DE 35 HEURES HEBDOMADAIRES. CET EMPLOI SERA POURVU PAR UN AGENT NON TITULAIRE.
- UN NIVEAU D'ÉTUDE ÉQUIVALENT AU CAP SERA REQUIS ET UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SIMILAIRE SERAIT SOUHAITÉE.
- L'AGENT SERA RÉMUNÉRÉ À L'ÉCHELLE AFFÉRENTE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE

LE TABLEAU DES EMPLOIS EST AINSI MODIFIÉ À COMPTER DU 9/06/2022,

FILIÈRE : TECHNIQUE

CADRE D'EMPLOIS : ADJOINT TECHNIQUE

GRADE : ADJOINT TECHNIQUE

- ANCIEN EFFECTIF 6
- NOUVEL EFFECTIF 7

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE : D'ADOPTER LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AINSI PROPOSÉE.

LES CRÉDITS NÉCESSAIRES À LA RÉMUNÉRATION ET AUX CHARGES DES AGENTS NOMMÉS DANS LES EMPLOIS SONT INSCRITS AU BUDGET.

OBJET : CADEAU DE DÉPART EN RETRAITE

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ,

→ DÉCIDE D'ATTRIBUER UN CADEAU DE DÉPART À LA RETRAITE D'UN AGENT TECHNIQUE COMMUNAL.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 21 H 25.

LE MAIRE
PHILIPPE CALMUS

LE SECRÉTAIRE
PASCAL BECQUET

